



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Organisation de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Deuxième rapport du Bureau

1. À sa 3e séance, le 8 octobre 1999, le Bureau a examiné une demande présentée par les représentants de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Portugal et de Sao Tomé-et-Principe (A/54/232) tendant à inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulée :

«Octroi à la Communauté des pays de langue portugaise du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la question :

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour;
- b) Soit examinée directement en séance plénière.

2. À la même séance, le Bureau a examiné la demande présentée par l'Afrique du Sud (A/54/233) tendant à inscrire à l'ordre du jour, au titre du point 151 de l'ordre du jour, «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies», une question subsidiaire additionnelle intitulée :

«Reclassement de l'Afrique du Sud dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la question subsidiaire :

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour en tant qu'alinéa du point 151 de l'ordre du jour;
- b) Soit renvoyée à la Cinquième Commission.

3. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par le Président de la Deuxième Commission (A/54/438) concernant l'alinéa a) intitulé «Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies», du point 101 de l'ordre du jour, «Activités opérationnelles de développement», que l'Assemblée générale a renvoyé à la Deuxième Commission. À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que

l'alinéa soit également examiné directement en séance plénière, étant entendu que seul le sujet intitulé «Suivi du Sommet mondial pour les enfants» serait examiné en plénière.
